

QUESTION 46

QUELLE RÈGLE D'OBÉISSANCE DIEU A-T-IL PREMIÈREMENT RÉVÉLÉE À L'HOMME?

Réponse : la première règle que Dieu a révélée à l'homme pour son obéissance était la loi morale (1).

1. *Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes; ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour (Romains 2.14-15).*

En effet, Moïse définit ainsi la justice qui vient de la loi : L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles (Romains 10.5).

La loi morale que Dieu avait à l'origine inscrite dans le cœur de l'homme constituait la règle à laquelle celui-ci, en tant que son image, devait se conformer pour plaire à son Créateur. La descendance d'Adam demeure, sans exception possible, liée à cette obligation.

Il nous faut distinguer dans les Écritures entre cette loi morale immuable et celles dites cérémonielles ou cultuelles ainsi que civiles qui s'enracinent cependant dans celle-ci et en sont l'application à une période donnée.

Ainsi, l'auteur de l'épître aux Hébreux enseigne que les diverses ordonnances du culte de l'Ancienne Alliance furent édictées à Israël pour un temps et qu'elles prirent fin avec l'établissement de la Nouvelle Alliance (Hé 9.8-19). Le changement de sacerdoce effectué par la venue du Fils de Dieu nécessitait leur abolition en raison de leur inutilité pour sauver et sanctifier quiconque (Hé 7.11-19). Elles n'étaient que les ombres de la réalité à venir en Christ (Co 2.16-17).

De même, nous ne sommes pas liés aujourd'hui par la totalité des lois civiles données sous l'ancien régime théocratique de la nation d'Israël dans l'Ancien Testament. Celles-ci comportent par exemple des prescriptions relatives à des peines pour certains crimes, à l'agriculture, à l'esclavage, au mariage ou encore à la royauté qui étaient propres et adaptées à la réalité de ce peuple ainsi qu'à l'alliance que Dieu

avait conclue avec eux (De 25.1-3; 22.6-12; Ex 21.20; 1 Co 9.8-10; De 21.15-17; 17.14-15).

La loi morale exige plus qu'une simple obéissance légale ou extérieure de la part de l'homme (Mt 5.21-22, 27-28).